

Parachat Béha'aloté'ha

Lorsque tu feras s'élever les lampes (Nombres 8 ; 2)

(בהעלתך את הנרות (במדבר ח',ב')

Le premier sujet qui apparaît dans la **Paracha** concerne l'allumage de la **Ménorah** (chandelier à sept branches) sur laquelle **Aharon**, le **Cohen Gadol** (le Grand Pontife) allumait quotidiennement les lumières avec de l'huile d'olive. **Rachi** explique pourquoi cette **Mitsva** a été donnée à **Aharon** et non à un autre : « Lorsque **Aharon** vit que les chefs de tribus apportèrent les sacrifices au moment de l'intronisation du **Tabernacle** (ce passage est relaté à la fin de la **Paracha** précédente), il en conçut de l'amertume. **H.achem** le consola en lui offrant la **Mitsva** d'allumer les lumières de la **Ménorah**. »

Sur ce passage, plusieurs questions, notamment, celle de **Na'hmanide (Ramban)** qui demande au sujet de **Rachi** : En quoi la **Mitsva** d'allumer la **Ménorah** parvient à consoler **Aharon**? Y a-t-il un besoin de s'élever pour allumer les lampes ? Une autre question reste plus troublante : Est-ce que **H.achem** a besoin, 'Has véChalom, qu'un homme éclaire pour Lui Sa Demeure ?

Afin de faciliter la compréhension, penchons-nous sur le mot *Lumière* (**Or**, en hébreu). Les commentateurs associent souvent le mot lumière au mot jour et le jour est, pour nos **Sages**, une allusion au monde futur, ainsi que le rapporte le **Roi Salomon (Proverbes 13 ; 9)** « La lumière des Justes répandra la joie, la bougie des impies sera fumeuse ». La flamme, aussi, est la manifestation chimique exothermique du feu, en soi le phénomène le plus immatériel qui soit. En effet, pour produire une flamme, il faut dégrader un élément combustible matériel pour créer de la chaleur et de la lumière. Il en est de même pour nous : afin de pouvoir maintenir l'immatériel et le spirituel, nous devons dégrader l'aspect matériel des choses nous entourant. C'est là tout l'enjeu de l'histoire de **'Hanoukka** ; les **Macchabim** contre les grecs, les Justes contre les impies, car si l'on a précisément accordé l'allumage de la **Ménorah** à **Aharon** en guise de consolation, c'est pour montrer que si les sacrifices apportés par douze personnes au Tabernacle ont duré douze jours, alors sa **Mitsva** d'allumer et d'éclairer le monde concernera tout le monde à toutes les époques, grâce au mérite de ses valeureux descendants.

Afin de comprendre l'utilité de la **Ménorah**, usons d'une parabole. Il s'agit d'un Roi qui hérite l'un de ses sujets. Un jour, il demanda à venir chez lui pour y être reçu. L'homme lui prépara donc chez lui une chambre, avec un simple lit, une commode et une bougie des plus ordinaires dessus. Le Roi se mit en route dans son carrosse majestueux, avec des coureurs brandissant des flambeaux ornements d'or et de pierres précieuses le précédant. L'homme, au vu de tout ce cortège, fut pris de honte à cause de la simplicité de ses préparatifs et décida alors de tout cacher dans sa cave. Quand le Roi, arrivé chez lui, l'interrogea sur l'absence de préparatifs évidents chez son hôte, celui-ci, gêné, lui répondit qu'il était tellement embarrassé de voir toutes ces flammes précéder son carrosse alors que lui ne lui avait préparé qu'une petite bougie qu'il avait choisi de tout cacher. Le Roi, bienveillant, lui répondit : « Je suis prêt à refuser toutes leurs lumières pour ton amour. C'est pour cela que je n'utiliserais que ta bougie. »

Dans cette histoire, le **Roi** est, si l'on peut dire, le **Saint Béni Soit-II**. Sa lumière réside d'un bout à l'autre du monde, mais, en vertu de l'amour qu'il confère à Son Peuple, Il est *prêt* à ce que l'on apporte notre lumière personnelle dans le monde, comme un roi humain qui possède de nombreux trésors et n'a pas besoin de l'hospitalité de son sujet.

C'est pour cela qu'il y a lieu de s'élever pour allumer la **Ménorah**. Le **Méssilat Yécharim** rapporte que si un homme se sanctifie *par le bas*, on le sanctifie *par le haut*, en rapportant le verset de **Malachie (2 ; 7)** « Car les lèvres du **Cohen** garderont le savoir, et la **Torah** l'on quètera de sa bouche car c'est un émissaire de l'**Eternel** »

מעלת הלימוד המביא לו הלכה פסוקה

ברכות דף ח . "אמר רב חסדא מאי דכתיב אהב ה' שערי ציון מכל משכנות יעקב, אוהב ה' שערים המצויינים בהלכה יותר מבתי כנסיות ומבתי מדרשות, והיינו דאמר רבי חייא בר אמי משמיה דעולא מיום שחרב בית המקדש אין לו להקדוש ברוך הוא בעולמו אלא ארבע אמות של הלכה בלבד", ובמהרש"א שם "בבתי מדרשות שלהם יש שהיו לומדים שם מקרא, ויש לומדין שם משנה ולא עלו בידן הלכה שיוצאת מן התלמוד, כדאמרינן בב"מ לג. העוסקין בתלמוד אין לך מדה גדולה מזו, וע"ש פירש"י והיינו שערים מצויינים בהלכה במקום שכל ת"ח קובע מקום לגירסתו בתלמוד המביאה לו הלכה פסוקה".

La valeur de l'étude qui aboutit à la Hala'ha.

Rav Hisda, dans le traité **Béra'hot (8a)**, ramène un verset: « **D.ieu** préfère les portes de **Tsion (Jérusalem)** à toutes les demeures de **Yaacov** ».

Outre le sens littéral, **Rav Hisda** donne une autre signification à ce verset : **H.achem** aime particulièrement les centres d'études ou l'on y étudie de la **Hala'ha** (Loi juive) aux autres maisons de prière et d'étude. **Rabbi Hiyya Bar Ami** rajoute : depuis la destruction du **Temple**, la présence de **H.achem** se trouve uniquement dans les 4 amot (à peu près 2 mètres, signifie aussi pièce ou demeure) d'une personne qui étudie la **Hala'ha**.

Le **Maharcha** explique qu'au temps du **Talmud**, à **Babel**, les maisons d'étude qui se versaient dans l'étude de la **Torah** ou de la **Michna** et non dans le **Talmud** n'aboutissaient pas à la **Hala'ha**. Et comme il est écrit dans le traité **Baba Metsia (33a)** : il n'y a pas plus grande chose que l'étude du **Talmud**, c'est-à-dire une étude qui permet d'aboutir à la **Hala'ha**. (Par le Rav Yossi Guigui)

16 Sivane - 22 Sivane שמירת הלשון

- **16 Sivane** – Il est possible qu'un produit soit considéré comme nocif ou dangereux et dans ce cas, il sera permis d'avertir les gens du réel danger qu'il représente. Toutefois, certains objets sont dangereux s'ils sont mal employés et certains aliments sont mauvais à haute dose, les qualifier de dangereux est injustifié. En outre, si le fabricant du produit est un juif, il y aura lieu d'en discuter au préalable avec lui à ce sujet.
- **17 Sivane** – Emettre un doute sur la qualité d'une cachेरoute (garantie rabbinique qu'un produit est apte à la consommation selon les lois en vigueur) en vertu d'informations non certifiées représente du lachone ara. Si l'on a des raisons de soupçonner la qualité de la cachेरoute, il faudra s'entretenir avec une autorité compétente qui pourra conseiller l'attitude à adopter (Attention : le fait qu'un rav déconseille une cachेरoute donnée ne signifie pas obligatoirement que l'on ne peut s'y fier). Aussi, si l'on doute sur un juif pieux qui garantit la cachेरoute de son produit mais qui n'a pas la surveillance rabbinique, il ne faudra pas se hâter à déclarer le produit non cachער. En effet, éviter à un juif de perdre sa parnassa (subsistance) va au-delà du respect des 'houmrot (exigences rabbiniques facultatives) et il faudra se fier au décisionnaires pour trancher à ce sujet.
- **18 Sivane** – Il sera permis de révéler le nom du coupable d'une faute commise si l'on est injustement accusé. S'il s'agit d'un acte sans importance il ne sera pas autorisé. Aussi, s'il y a profanation du Nom Divin, il sera permis de révéler l'identité du coupable
- **19 Sivane** – La divergence d'opinion pour rechercher la vérité contribue à la dynamique d'étude. Par contre, les jalousies et autres querelles sont à proscrire.
- **20 Sivane** – il est permis de dire du mal d'un causeur de troubles, toujours au premier rang des querelles. Dire du mal à son sujet éloigne les gens de lui et ramène la paix à la communauté.
- **21 Sivane** – Il est permis de rapporter les erreurs d'un juif non pratiquant afin de tirer une leçon (sans l'incriminer, fautant par ignorance). Il faudra cependant l'accord du concerné dans le cas d'un repent.
- **22 Sivane** – Il sera permis de conseiller à une personne de s'éloigner d'une autre dont l'amitié est nuisible. Le 'Hafets 'Haim explique qu'il faudra toutefois expliquer (surtout pour un enfant) qu'il ne s'agit pas de lachone ara en lui rapportant ces paroles.